

Chef de projet Opérations Urbaines et stratégie d'aménagement

Contexte de la Commune

La commune d'Urrugne se trouve aujourd'hui à la croisée de nombreux enjeux territoriaux, qui combinent des contraintes structurelles et des opportunités de développement.

- **Commune littorale** : Urrugne est dotée de 5 km de Corniche, secteur emblématique du recul du trait de côte. Classée station de tourisme, la commune ne dispose pourtant pas de plage, ce qui limite son attractivité économique balnéaire.
- **Commune de montagne** : son territoire recouvre une partie du sommet de la Rhune et d'Ibardin, sans pour autant bénéficier pour le moment du classement en zone de montagne. Urrugne est toutefois partie prenante de la démarche du PNR Montagne Basque.
- **Commune périurbaine** : avec plus de 10 500 habitants, 6e commune de l'agglomération Pays Basque, Urrugne n'est pas encore perçue ni reconnue comme une centralité urbaine. D'autant qu'elle est polarisée en six quartiers résidentiels à forte identité (Olhette, Socoa, Béhobie, etc.) et que son bourg souffre sur le plan commercial malgré la redynamisation culturelle de ces dernières années. Le bourg dispose cependant de nombreux équipements scolaires, associatifs et sportifs qui offrent un fort potentiel de centralité et de densification.
- **Commune socialement contrastée** : en moyenne « riche », elle connaît cependant une hausse marquée de la pauvreté et un vieillissement important de sa population.

Missions principales

- Piloter, coordonner et mettre en œuvre les projets d'aménagement et de développement urbain de la collectivité, depuis les études préalables jusqu'à la réalisation, dans le respect des orientations politiques, des règles d'urbanisme et des partenariats fonciers, opérationnels et sociaux.
- Le/la chef.fe de projet assure la traduction opérationnelle du projet de territoire dans ses dimensions spatiales, économiques, sociales et environnementales.

Missions détaillées

1. Pilotage les projets d'aménagement

Conduire les opérations urbaines en lien avec les opérateurs (bailleurs, promoteurs, etc.) : les OAP et les opérations de réhabilitation et/ou de requalification

Élaborer ou suivre les études de faisabilité, de programmation, de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère. Garantir la cohérence d'ensemble des projets : foncier, urbanisme, habitat, mobilité, environnement, équipements publics.

Contribuer à la programmation du logement, notamment dans la dimension habitat social et accession sociale (BRS).

Animer les comités techniques et partenariaux ; assurer le lien entre élus, techniciens, aménageurs, bailleurs et opérateurs privés.

2. Gestion foncière et partenariats opérationnels

Identifier et négocier les opportunités foncières en lien avec l'EPFL et les partenaires.

Participer à la mise en œuvre des procédures foncières (préemptions, acquisitions, conventions, DUP le cas échéant).

Suivre les conventions avec les opérateurs publics (SPL, EPFL, bailleurs,).

3. Coordination technique et réglementaire

Suivre les autorisations d'urbanisme liées aux projets communaux ou partenariaux.

Vérifier la conformité des opérations avec les documents de planification (PLU, PLH, SCoT).

Assurer la coordination avec les services techniques (voirie, réseaux, environnement, bâtiments) ainsi que tous les autres services communaux impliqués (transition écologique, éducation jeunesse, CCAS, etc.)

Participer à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et à la définition des orientations d'aménagement (SCoT, PLUi Labourd Ouest, SRADDEDT, Plan Climat, etc...)

4. Suivi administratif, financier et contractuel

- Préparer et suivre les documents contractuels communaux (contrat de mixité sociale, etc.), dispositifs partenariaux (PIG / OPAH), dossiers de financement, subventions, bilans d'aménagement.
- Élaborer les conventions et marchés publics le cas échéant (AMO, MOE, travaux, études).
- Suivre les planning et budgets d'opérations et rendre compte à la direction et aux élus.
- Assurer le reporting régulier (tableaux de bord, fiches projets, notes de suivi).

5. Communication et concertation

- Organiser la concertation avec les habitants et acteurs locaux (réunions publiques, ateliers, autres).
- Participer à la communication sur les projets (supports, panneaux, publications, site web).
- Valoriser la dimension participative et durable des opérations d'aménagement au regard de la Charte d'Aménagement.

•

6. Organigramme

- Sous l'autorité du DGS, lien fonctionnel avec le service urbanisme et DST

Profil recherché

Compétences techniques

Solides connaissances en urbanisme opérationnel, foncier, montages d'aménagement, procédures réglementaires.

Maîtrise des outils de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel (PLU, OAP, PADD, ZAC, lotissements).

Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de la commande publique.

Bonne compréhension des enjeux sociaux et environnementaux de l'aménagement (habitat, mixité, sobriété foncière, mobilités).

Compétences transversales

Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Aptitude à l'animation de partenariats et au travail transversal.

Sens du dialogue et de la concertation.

Rigueur dans la gestion administrative et financière.

Esprit d'initiative, autonomie, sens du service public.

Formation et expérience

Formation supérieure (Bac+4/5) en urbanisme, aménagement, géographie, architecture, ou équivalent.

Expérience souhaitée en collectivité ou structure parapublique (SEM, SPL, EPF, bailleur social, cabinet d'urbanisme).

Conditions d'exercice

Poste à temps complet, basé à Urrugne.

Cycle hebdomadaire de 37 heures sur 4,5 jours

22,5 jours de congés annuels

12 jours ARTT

Missions télétravaillables partiellement

Participation à des réunions en soirée (concertations, conseils, etc.).

Contrat de Projet - 1 an à 3 ans

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il concerne un projet identifié ou une opération particulière. Le contrat proposé est de 12 mois au minimum, trois ans au maximum (contrat de trois ans déjà réalisé), la durée dépendant du temps de réalisation du projet.

Les fonctionnaires peuvent également postuler sur cette offre et pourront être recrutés par voie de détachement, ou de mutation.